Les ministres auditionnés à l'APN

Photo : Samir Sid

Benmeradi : «Le projet de l'usine Renault avance bien»

L'installation de l'usine de fabrication de véhicules du constructeur automobile français Renault n'est plus une utopie. «Rien ne coince avec Renault, les négociations avancent très bien», affirmait, en effet, jeudi dernier à l'APN, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion des investissements, Mohamed Benmeradi.

«On ne va sûrement pas conclure en mai, ce genre de négociations nécessitant au moins une année dans tous les pays du monde, mais c'est sûr que nous allons arriver à un accord dans les mois prochains», expliquait le ministre en marge des travaux de la plénière de l'Assemblée. «Nous avons commencé à travailler depuis trois mois» sur ce dossier. A savoir depuis que l'ancien Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, a été désigné comme interlocuteur de l'Algérie s'agissant de la coopération économique entre les deux pays.

Il faut rappeler que le projet est très lourd : l'usine que Renault souhaite implanter à Rouiba coûtera un milliard d'euros et permettra la création de 20 000 postes d'emploi. «Sur le plan technique, le dossier avance bien, mais sans précipitation», dira encore Benmeradi qui révélera que «nous espérons arriver à un préaccord en mai. Nos équipes vont ensuite travailler sur un pacte des actionnaires, qui prendra trois ou quatre mois encore». Mais il persiste tout de même quelques problèmes. Particulièrement la mise à niveau des sous-traitants algériens.

Benmeradi l'avoue d'ailleurs. «Nous avons mis en contact le constructeur français avec soixante-dix sous-traitants privés nationaux pour faire, entre autres, la câblerie et la sellerie. Notre objectif est d'arriver à un taux d'intégration d'au moins 50%.» Or, «les sous-traitants nationaux manquent de savoir-faire et travaillent sans le respect des normes. C'est pour cela que nous sommes en train de les accompagner dans le processus de certification». Enfin, le ministre affirmera que les français ont répondu favorablement à une demande importante de l'Algérie : «Nous avons demandé à fabriquer les coques des véhicules Renault en Algérie et notre demande a été acceptée».

Djamel Ould Abbès : «La loi sera appliquée dans toute sa rigueur»

«Je vous annonce officiellement que la justice s'est prononcée ce matin (NDLR : jeudi) en déclarant illégales les grèves que comptent lancer le Syndicat national des praticiens de la santé publique et le Syndicat national des praticiens spécialisés de la santé publique. Par conséquent, nous allons appliquer la loi dans toute sa rigueur à l'encontre de ceux qui suivront ces mouvement de grève.» C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Santé, jeudi, en marge de la séance consacrée aux questions orales à l'Assemblée. «C'est tout de même curieux que l'on décide d'une grève tout de suite après l'annonce des augmentations, allant de 70% à 111%, en plus de l'effet rétroactif de 42 mois.»

Tayeb Louh : «Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ne concerne pas le secteur des hydrocarbures»

«L'Inspection du travail a effectué 1965 visites d'inspection au niveau des entreprises de sous-traitance et qui se sont soldées par l'établissement de 882 procès-verbaux d'infraction concernant 8010 travailleurs.» C'est ce qu'a annoncé, jeudi dernier à l'APN, le ministre du Travail et de la Protection sociale, Tayeb Louh. Ces infractions concernent, notamment, «le recrutement direct et sans respect des procédures d'installation qui font obligation aux entreprises économiques de passer par l'Agence nationale de l'emploi ; la non-déclaration des travailleurs à la Sécurité sociale ; le recrutement de la main-d'œuvre étrangère au mépris des conditions en vigueur en la matière ; au non-respect du salaire national minimum garanti ; la non-délivrance de bulletins de paie et le non-respect des conditions fondamentales de médecine du travail».

Il faut dire que le non-respect de la législation du travail gangrène bien d'autres secteurs. Sur un autre plan, Louh affirmera que «le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle mis en place par l'Etat pour encourager l'embauche ne concerne pas le secteur des hydrocarbures qui n'a pas besoin de ce genre d'aide».

Amar Tou : «40 km de métro et 40 km de tramway pour Alger»

Le ministre des Transports, Amar Tou, a annoncé, jeudi à l'APN, que son département prévoit d'intervenir sur deux fronts, pour alléger la pression du trafic automobile dans la capitale.

D'abord, en misant sur le métro et le tramway. «Si nous maintenons le rythme actuel, nous pourrons réaliser à l'horizon 2020 40 km de métro et 40 km de tramway à Alger.». Un pari qui dépend, intimement, avertira-t-il cependant, des cours du pétrole.

«Je souhaite que les revenus des hydrocarbures atteignent un niveau à même de nous permettre de réaliser ces objectifs.» L'autre solution complémentaire et indirecte consiste, elle, en la réalisation d'un nouveau grand port pour la région centre du pays.

«Une réflexion a été lancée pour la réalisation d'un nouveau port en vue d'alléger la pression sur les ports de Béjaïa à l'est et de Ténès à l'ouest . Ce nouveau port sera implanté donc entre ces deux villes, pas loin d'Alger, de sorte à contribuer à diminuer la charge sur celui de la capitale qui, le ministre tenait à le préciser, «ne changera pas d'activité».

Tayeb Bélaïz : «Les décisions du CSM sont définitives»

Le ministre de la Justice a réagi aux accusations de magistrats révoqués lui imputant la responsabilité de ce qu'ils ont qualifié de «décisions arbitraires».

Lesdits magistrats avaient annoncé, récemment, la constitution d'une association nationale. «Cela ne relève pas de mes compétences ni de celles du président de la République car le CSM, siégeant en formation disciplinaire, est présidé par le président de la Cour suprême.»

Et comme pour clore définitivement ce dossier, Bélaïz a précisé, jeudi en marge de la séance des questions au gouvernement à l'APN, que les décisions en la matière du CSM sont définitives.

Il ne manquera pas d'ajouter : «Je suis étonné que les juges démis disent que le CSM ne leur a pas donné le droit de se défendre.» Car, pour lui, «ce sont des juges qui accusent d'autres juges».

Kamel Amarni

LAKHDARIA

Le jeune Farid libéré sain et sauf

Une semaine, jour pour jour, après son kidnapping par un groupe terroriste près de chez lui, au village Guergour, situé à la sortie ouest de Lakhdaria, dans la wilaya de Bouira, le jeune Farid S., âgé de 28 ans, a été libéré sain et sauf, apprend-on de sources bien informées.

Le jeune homme a été libéré ce jeudi aux environs de 21 heures, selon les mêmes sources.

Cependant, aucune information n'a filtré sur les circonstances de cette fin heureuse. Nous ignorons si sa famille a versé une quelconque rançon ou non, si oui de quel montant se chiffre-t-elle.

Par ailleurs, si le jeune Farid a pu retrouver les siens sain et sauf, le jeune commerçant de Kadiria, qui a été kidnappé une semaine auparavant par un groupe terroriste, n'a toujours pas donné signe de vie. Ses ravisseurs, depuis son kidnapping au niveau du village de Ouled Laâlam, dans la commune de Kadiria, wilaya de Bouira, n'ont plus contacté sa famille et toutes les recherches entamées depuis par les services de sécurité sont restées vaines.

H. M.

RÉFORMES POLITIQUES

Aboudjerra Soltani doute de la volonté du président de la République

A l'ouverture, hier, au siège de la Mutuelle des matériaux de construction de Zéralda, du «huitième colloque national des cadres de l'information et de l'organique», le chef de file du MSP, Aboudjerra Soltani, a longuement discouru sur ce qu'il a qualifié de «feuille de route», en l'occurrence le communiqué du Conseil des ministres du 2 mai dernier. Un discours qui illustre plutôt le divorce de son mouvement avec l'Alliance présidentielle.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - M. Soltani a souligné les deux objectifs dudit conclave : «Imprégner les cadres du parti du contenu du communiqué du Conseil des ministres pour qu'ils puissent l'expliquer à leurs concitoyens et les responsabiliser pour transmettre ce message et obtenir, au retour, les avis des uns et des autres.»

Ensuite, le successeur du défunt Mahfoud Nahnah a «diagnostiqué» la situation dans le monde arabe pour en faire le parallèle avec ce qui se passe en Algérie.

«Finies l'exception arabe et ces affirmations selon lesquelles les peuples arabes ne se réveillent que par miracle, ceci grâce notamment au développement spectaculaire des moyens de communication qui a remis en cause tout ce qui est version officielle», a déclaré M. Soltani.

Et d'ajouter : «Cheikh WikiLeaks a même élevé la barre d'un cran en déshabillant certains dirigeants de la région qui disent à leurs confidents occidentaux ce qu'ils dissimulent à leurs peuples, et ce, gratuitement, sans que ces peuples aient payé le moindre sou. Or, les dernières révolutions arabes représentent un cas d'école en la matière pour nous avoir montré la force de mobilisation des réseaux sociaux.»

A ses yeux, toute promesse, désormais, non tenue aggravera davantage la «crise de confiance» dont pâtissent les régimes arabes.

«Nous, en Algérie, nous avons dépassé ces étapes où le mot d'ordre sont la révolution et le changement et nous sommes maintenant en plein processus de réformes. Seulement, moi je me pose la question : nous considérons que le communiqué du Conseil des ministres du 2 mai dernier est une feuille de route. Rien à dire là-dessus. Mais quelles sont les garanties ?

Qui va garantir des élections transparentes lorsque nous savons que les agents de l'administration en réagissent comme par réflexe pavlovien et n'attendent même plus d'injonctions pour bourrer les urnes, pour l'intérêt national dites-vous !? En tout cas, moi, je suis sceptique», assène-t-il. Ceci, avant de suggérer de pénaliser la fraude : «Pourquoi ne nous promulguons pas une loi qui punit les fraudeurs, moi, personnellement, je trouve que les faussaires de la monnaie sont moins criminels que les faussaires de la volonté du peuple.»

M. Bouguerra s'inscrit en porte-à-faux avec ses collègues de l'Alliance présidentielle s'agissant de l'amendement de la Constitution. «C'est vrai que nous avons proposé de passer à un régime parlementaire au lieu de présidentiel mais nous considérons que el mouchkil lyça fi nossos wa inama fi lossos (le problème ne réside pas dans les textes, il est dans les voleurs qui veillent à l'application de ces textes). Notre Constitution est l'une des meilleures au monde. Mais est-ce qu'elle est appliquée dans tous ses termes ? Je dis non. Je pense, néanmoins, que quelques toilettages comme limiter le nombre de mandats présidentiels sont suffisants. Elle est bonne comme elle l'est maintenant», renchérit-il.

Ainsi, il a suggéré à ce qu'une commission soit installée pour corriger ce qui est à corriger : «Il vaut mieux retarder de cinq jours sa promulgation que de creuser encore le fossé avec la société et retarder un éventuel retour de confiance de cinq ans encore».

Par ailleurs, balance-t-il, «le bruit que nous entendons en ce qui concerne le futur code de wilaya renforce encore nos doutes. «Mettre les élus du peuple sous la coupe de l'administration nous posera énormément de problèmes pour convaincre les gens à présenter leurs candidatures. Nous regrettons le piétinement de la Constitution lors de la rédaction du code communal. Chose qui ne rassure guère sur le déroulement des prochaines élections municipales. Or, celui qui n'a même pas de volonté pour céder une commune ne saura céder pour les autres hautes fonctions», avance-t-il.

Dans ce contexte, il a surtout instruit ses cadres à exploiter, en prévision des municipales et des législatives prochaines, les réseaux sociaux pour courtiser les «voix dormantes» des quelques 12 millions d'Algériens qui se sont distingués en boudant les urnes lors des dernières joutes électorales.

«Désormais, les peuples arabes aspirent à un nouveau monde et le peuple algérien n'est pas en reste. Ce nouveau monde a pour principe : pas de gouvernance à vie, pas de monopole de pouvoir, ni de la richesse ni encore de l'information», conclut-il.

L. H.